

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 56 (1968)

Heft: 92

Artikel: Neuchâtel : association cantonale pour le suffrage féminin

Autor: Roulet, E.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272138>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EN SUISSE

GENÈVE

Recouvrement de prestations alimentaires

L'expérience qui consiste à apporter à titre gracieux, avis, conseil, ou appui à toute personne éprouvant des difficultés dans le recouvrement de prestations ou de pensions alimentaires semble rencontrer un écho favorable auprès de la population genevoise.

Si pour bien des personnes divorcées — 400 à 500 divorces sont prononcés chaque année à Genève — leur situation matérielle n'est pas fortement compromise par le changement d'état civil, en revanche des complications sérieuses peuvent apparaître chez un certain nombre d'entre elles par suite de l'insolubilité ou la mauvaise volonté de l'ex-conjoint.

Que peut faire, par exemple, la mère de famille qui voit ainsi une ressource de son budget prendre un aspect irrégulier dans le temps et dans le montant, voire fantomatique ?

Elle s'efforcera tout d'abord de trouver un emploi à l'extérieur et songera au placement temporaire de ses enfants en bas âge, d'où un fatigued supplémentaire pour la mère et un risque de naître au développement harmonieux de l'enfant, développement déjà compromis par suite du divorce des parents. Si elle veut garder ses enfants avec elle, elle cherchera à se procurer un travail à domicile ; malheureusement, le pluspart du temps, les emplois de ce genre sont peu rémunérés et difficiles à trouver ! Il ne lui restera, en conséquence, que la solution de faire appel à l'assistance publique !...

Bien sûr, la personne mise au bénéfice de prestations alimentaires peut faire appel à un avocat pour faire valoir ses droits, d'où poursuites par l'intermédiaire de l'Office des poursuites ou action auprès des tribunaux par le dépôt d'une plainte pénale. Toutefois, devant les frais que ces démarches occasionnent, et surtout les tracas et conséquences de tout ordre, elles préfèrent souvent y renoncer.

Plusieurs études et enquêtes ont démontré combien il serait utile d'apporter un soutien à ces personnes afin de prévenir l'aggravation de la désintégration des liens aussi bien entre ex-conjoints, qu'entre parents et enfants. Le paiement régulier de la pension alimentaire doit avoir pour conséquence, lorsqu'il s'agit de milieux avec enfants :

- un rapprochement du père et de l'enfant (visite, etc.) ;
- une diminution de l'hostilité de la mère envers le père ;
- un allégement de la situation financière de l'enfant et de la mère ;
- un sentiment de sécurité plus grand, parce que le budget peut être établi de manière plus sûre.

Dans les pays scandinaves, il existe des organismes qui soutiennent ces personnes sur le plan économique et social (par exemple : aides aux mères au Danemark). En Suisse, certains cantons se sont également préoccupés de ce problème et ont créé des services spécialisés dans l'action de récupération de pensions, veillant toutefois à ne verser que des sommes préalablement encaissées auprès du débiteur alimentaire. Pour l'instant, l'expérience menée dans le cadre du canton de Genève se borne à conseiller les bénéficiaires et leur apporter un appui sous forme d'une intervention écrite ou verbale. A ce jour, 70 personnes ont bénéficié des conseils du greffier du Tribunal de première instance ou du conseiller du Bureau d'information sociale (B.I.S.) siégeant 15, rue Verdaine et ont ainsi trouvé

Haute-Couture
Prêt à porter

Mesure

Ida-Laurence

10, rue du Vieux-Collège Genève Tél. 25 00 85

Bijoux-fantaisie de Paris



CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHATEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie
Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes du sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariés.

Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCES GÉNÉRALES : 1, RUE DU MOLE, NEUCHATEL Tél. (038) 5 73 44
34, AV. L.-ROBERT, CHAUX-DE-FONDS (039) 2 69 95

NEUCHATEL

Association cantonale pour le suffrage féminin

Après avoir participé à la conférence du professeur James Hersch, de Genève, les membres de l'Association cantonale pour le suffrage féminin, se sont retrouvés en assemblée de délégués sous la présidence de Me R. Schaer-Robert.

En ouvrant la séance, la présidente rend un vibrant hommage à deux pionnières du mouvement décédées au cours de l'exercice écoulé : Mmes Maurice Jeanneret et Eugène Gallino, en souvenir desquelles une minute de silence est observée.

Rapports des sections. — Le rapport présidentiel relate l'effort fourni par les sections lors des élections communales du printemps dernier. Actuellement 99 femmes font partie des conseils communaux généraux et sont membres des commissions scolaires.

Il y a des supplémentaires pour le Grand Conseil. Une place leur est faite dans les commissions cantonales, une branche sérieuse a été créée par la nomination de la présidente en qualité de présidente du Tribunal du Val-de-Ruz. Mme Schae-Robert est le rapporteur de la commission pour la révision de la Constitution fédérale.

A la Béroche on est réjoui de voir le blé qui lèvre. En effet, une femme est présidente d'un Conseil communal de cette région et le discours qu'elle a prononcé à l'occasion du 1er août a été très remarqué. Grâce aux veillées féminines un jardin d'enfants a vu le jour.

Si la section de Colombier est en veilleuse, ses membres usent de leur influence personnelle à chaque occasion.

A LA CHAUX-DE-FONDS

La Chaux-de-Fonds est très active : trois conférences ont été organisées dont une de Pierre Mar-

tin, sur l'expérience d'entraide au Dahomey, ainsi qu'une séance d'information avant les élections communales avec présentation des candidates, ce qui avait également eu lieu au chef-lieu. On le voit, sans bruit, avec persévérance, le travail se poursuit car les femmes doivent s'intéresser, participer à la vie publique, ne pas craindre de s'affirmer en attendant d'obtenir le droit de vote sur le plan fédéral.

Les comptes présentés par Mme A. Cartier, prouvent la saine gérance de la caisse, pourtant la présidente recommande la prudence, de grosses dépenses pouvant surger d'un moment à l'autre.

E. Roulet

FRIBOURG

LA CITOYENNE ET LES DROITS DE L'HOMME

Une conférence animée

Le mouvement fribourgeois pour le suffrage féminin a indéniablement changé d'allure et de style. Il faut dire que l'espoir d'un succès qui ne devrait plus se faire trop attendre, donne des ailes et de l'enthousiasme à ces dames. Il serait injuste d'oublier les militantes de la première heure qui ont œuvré avec courage et abnégation pour une cause quasiment désespérée à l'époque.

Mais l'atmosphère est autre. Les futures citoyennes ne revendiquent plus aigrément le respect de leurs droits, mais elles offrent leur collaboration à ces messieurs qui plient sous l'exercice des charges publiques ; elles leur demandent de bien vouloir reconnaître qu'elles ont les mêmes droits. L'assemblée qui eut lieu récemment au Restaurant du Jura, sous les auspices de l'Association fribourgeoise pour le suffrage féminin, est une démonstration éclatante de ce renouveau. Assemblée nombreuse, vibrante, même très jeune d'âtre, menée avec une douce fermeté par la nouvelle présidente Mme Dr L. Spreng, qui salua avec plaisir M. le syndic L. Nussbaumer et la conseillère d'Etat P. Dreyer, quelques députés et des délégués de plusieurs districts fribourgeois.

Le conférencier du jour était le Dr Charles Hummel, secrétaire général de la commission suisse de l'UNESCO. En cette année des droits de l'homme, où l'on célèbre le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle, il exposa avec précision, très clairement aussi, les buts que s'étaient fixés les auteurs de la déclaration, insistant surtout sur les droits sociaux inscrits dans cette charte. Il devait bien sûr aborder un sujet plus brûlant, le sujet de l'adhésion de notre pays à la Convention européenne des droits de l'homme de Strasbourg. Le Conseil fédéral, on le sait, va proposer aux Chambres fédérales une adhésion avec des réserves, touchant notamment à la question du suffrage féminin. Très courageusement devant un tel auditio, il déclara qu'il était favorable à cette procédure, que cela ne retarderait nullement l'introduction du droit de vote pour les femmes dans notre pays et que la dite convention ne se résuait malgré même pas à cette revendication. Il eut naturellement à faire front à des attaques, polies certes, mais catégoriques, au cours d'une discussion des plus animées.

Les futures citoyennes ont la logique serrée et implacable. Elles ne manqueront pas de conquérir doucement un journaliste conservateur qui affirmait en substance que le rôle de la femme était de tricoter des chaussettes et non d'apprendre les mathématiques !

Le comité du Suffrage pour 1969 :

Mme Spreng, présidente ; Mlle Danièle Fasel, secrétaire ; Mme Madeleine Plancherel, trésorière. Membres : Mmes Gabrielle de Meyer, Jean Esseiva, Claire Nordmann, Th. Schnyder.

Abonnement-cadeau

Chères abonnées,

Cette année à nouveau nous vous proposons les abonnements-cadeaux. Il n'est pas trop tôt pour songer à vos amies proches ou lointaines auxquelles « Femmes suisses et le Mouvement féministe » apportera un message mensuel qui leur donnera une idée d'ensemble de la vie féminine en Suisse.

Un abonnement à notre journal est un cadeau qui dure toute l'année.

Comme l'an dernier, trois abonnements offerts donnent droit à un quatrième gratuit.

Veuillez nous renvoyer la formule suivante, dûment remplie, et nous nous chargerons d'expédier premier numéro, soit celui de Noël, en indiquant le nom du donateur.

A découper et à envoyer à l'administration du journal « Femmes suisses et le Mouvement féministe », 19, avenue Louis-Aubert, 1206 Genève.

Veuillez envoyer, de ma part, le journal pendant l'année 1969 aux adresses suivantes :

1.

2.

3.

4. **Abonnement gratuit** (cet abonnement peut être justement celui du donateur).

Nom et adresse du donateur (prière d'écrire lisiblement) :

Signature :

P. S. — Prière d'utiliser cette formule aussi pour les abonnements-cadeaux offerts en 1968 et renouvelables en 1969.

Abonnement pour la Suisse : Fr. 8.—.

Abonnement pour l'étranger : Fr. 8.75.